

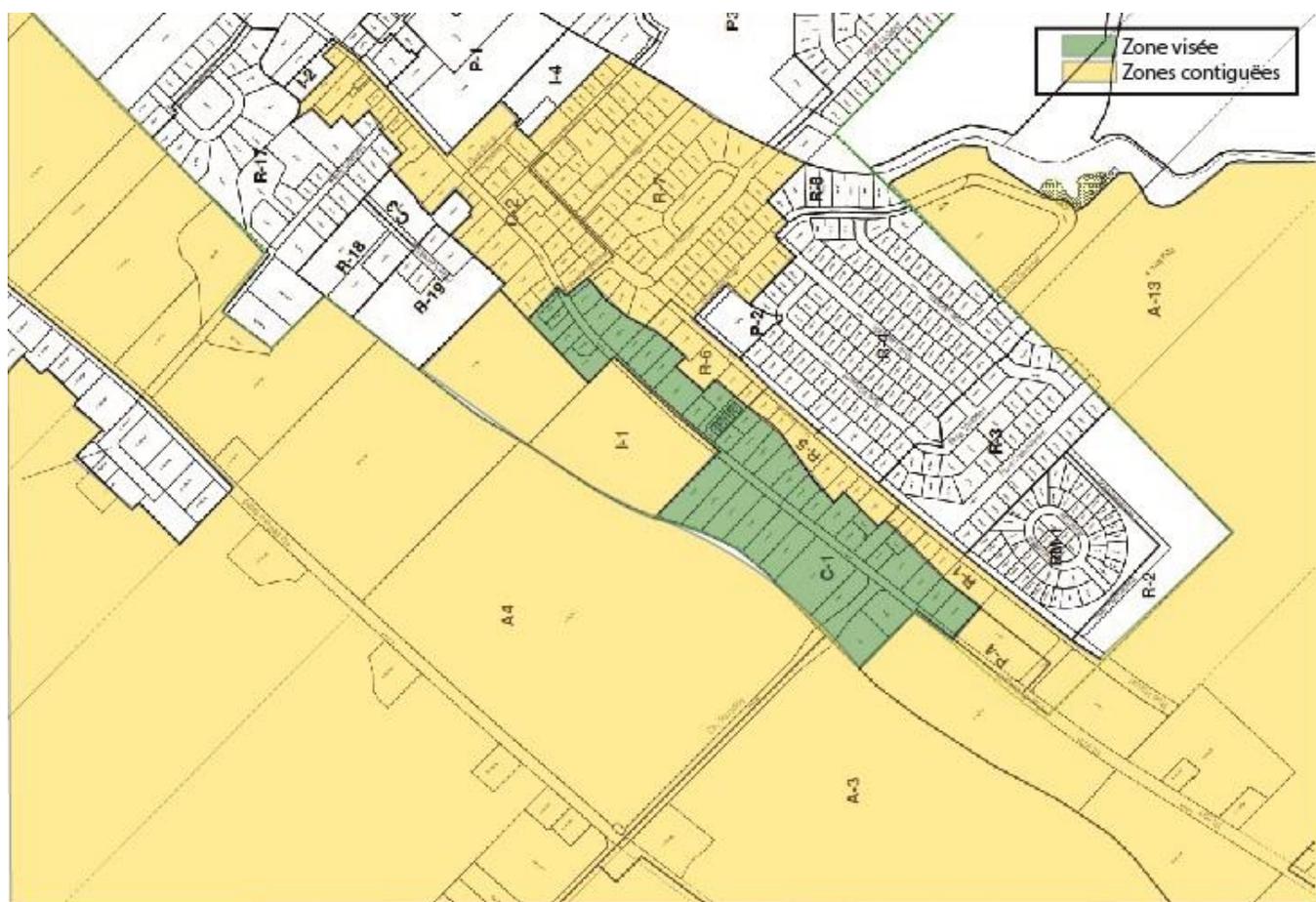
# AVIS PUBLIC

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur un projet particulier concernant l'immeuble situé au 2965, chemin Rouville

Avis est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil municipal a adopté lors de sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2022, un premier projet de résolution numéro 194-22 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble concernant l'immeuble situé au 2965, chemin Rouville. Ce premier projet de résolution vise à autoriser l'usage d'entreposage extérieur et à y prévoir des normes et exigences particulières.

Le conseil municipal tiendra une **assemblée publique de consultation** le mardi 6 décembre 2022 à 19h15 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste. Lors de cette assemblée de consultation, la mairesse ou toute autre personne désignée par celle-ci, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire qui concernent la zone visée C-1 ainsi que les zones qui lui sont contiguës, soit : A-3, A-4, A-13, C-2, I-1, P-4, R-1, R-5, R-6, R-7.



Le premier projet de résolution est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste durant les heures régulières de bureau ou sur le site Internet de la Municipalité. ([www.msjb.qc.ca](http://www.msjb.qc.ca))

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt-trois novembre deux mille vingt-deux.

Le directeur général,

  
Martin St-Gelais